



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC**

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage , Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Quebec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT

MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Marine Chartering Services Directorate/Direction des
services d'affrètements maritime

11 Laurier St./ 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III, 6C2

Gatineau

Quebec

K1A 0S5

Title - Sujet Expert technique externe	
Solicitation No. - N° de l'invitation T8010-190044/A	Amendment No. - N° modif. 005
Client Reference No. - N° de référence du client T8010-190044	Date 2019-08-27
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$MB-004-27404	
File No. - N° de dossier 004mb.T8010-190044	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2019-09-12	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
F.O.B. - F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input checked="" type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Chauvin, Lorraine	Buyer Id - Id de l'acheteur 004mb
Telephone No. - N° de téléphone (873) 469-3856 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

La modification 005 est émise afin de fournir une réponse à des questions soumise et pour modifier la numérotation de Schedule B. Les questions #001 à #010 ont été traitées dans des modifications précédentes de la DP.

QUESTION #11:

Sous 3.2 section I : Soumission technique, section (i) la DP permet ce qui suit : « Les ressources proposées (EPP) peuvent être des employés du soumissionnaire ou d'un sous-traitant, ou il peut s'agir d'entrepreneurs indépendants auxquels le soumissionnaire confierait une partie du travail en sous-traitance. »

Sous 3.2 section I : Soumission technique, section (d) la DP exige ce qui suit : « Lorsque la soumission doit inclure une description de projets donnés en référence, le projet doit avoir été réalisé par le soumissionnaire lui-même et l'expérience acquise par un sous-traitant proposé ou une société affiliée au soumissionnaire ne compte pas. »

Puisque la DP exige que les projets de référence soient fournis pour l'expérience organisationnelle et pour l'expérience des ressources de l'EPP, et puisque la DP permet l'utilisation de ressources de l'EPP en sous-traitance qui peuvent être des membres clés de l'équipe organisationnelle du soumissionnaire, nous demandons respectueusement que les projets de référence pour les ressources de l'EPP en sous-traitance puissent servir de projets de référence organisationnels sous M1, M2, et R2.

RÉPONSE #11:

O1, O2 et C2 évaluent l'expérience organisationnelle du soumissionnaire et peuvent inclure des projets auxquels l'EPP proposée a participé. C3 évalue l'expérience des ressources individuelles de l'EPP, et, par conséquent, la DP 3.2 section I : Soumission technique (d) n'a pas pour objectif de s'appliquer à des projets soumis sous C3. Les mêmes projets peuvent être utilisés pour satisfaire à plus d'un critère, pourvu qu'ils respectent les exigences du critère.

La DP 3.2 section I : Soumission technique (d) sera modifiée comme suit :

A la page 10 de 37 : 3.2 Section I : Soumission technique

EFFACER :

- (d) Projets fournis en référence :** Lorsque la soumission doit inclure une description de projets donnés en référence, les projets en question doivent avoir été réalisés par le soumissionnaire lui-même (l'expérience acquise par un sous-traitant proposé ou une société affiliée au soumissionnaire ne compte pas).

Pour les projets soumis en réponse aux critères techniques obligatoires, si le nombre de projets soumis dépasse le nombre prévu dans le critère visé, les projets seront évalués dans l'ordre dans lequel ils ont été soumis, et tout projet de plus ne sera pas évalué.

INSÉRER :

(d) Projets fournis en référence : Pour critères techniques obligatoires O1, O2 et critères techniques cotés C2, là où la soumission doit inclure une description des projets de référence, un projet doit avoir été réalisé, ou dirigé, par le soumissionnaire lui-même.

Pour les projets soumis en réponse aux critères techniques obligatoires, si le nombre de projets soumis dépasse le nombre prévu dans le critère visé, les projets seront évalués dans l'ordre dans lequel ils ont été soumis, et tout projet de plus ne sera pas évalué.

QUESTION #12:

Suite à la réponse n° 9 diffusée par l'entremise de la modification 004, le 16 août 2019, pouvez-vous, s'il-vous-plaît, clarifier si les ressources supplémentaires du projet sont évaluées dans le cadre du PGP de la soumission technique?

RÉPONSE #12:

Le PGP présenté dans la C1 doit indiquer, conformément aux critères C1a et C1b, le numéro, le type de ressource (EPP ou ressources supplémentaires du projet), le domaine d'expertise/de spécialisation, le niveau d'effort, etc. requis pour entreprendre les travaux. Les soumissionnaires ne sont pas tenus de proposer des personnes en particulier ni de posséder une expérience des ressources supplémentaires du projet aux fins de la présente demande de soumissions. Les qualifications et l'expérience liées aux ressources supplémentaires du projet seront évaluées seulement après l'adjudication du contrat, dans le cadre du processus d'autorisation de tâches.

Une fois le contrat attribué, le Canada et l'entrepreneur discuteront de toutes les activités à réaliser, dont la mobilisation et l'évaluation des ressources supplémentaires du projet requises au moyen du processus d'autorisation de tâches. De plus, des mises à jour du PGP, notamment des ressources supplémentaires du projet, feront partie des rapports d'étape mensuel du projet.

Afin de distinguer les ressources supplémentaires du projet des autres ressources, l'article 7 – Ressources supplémentaires du projet de l'annexe A, Énoncé des travaux est modifié comme suit :

A l'Annexe A – 7 - Ressources supplémentaires du projet

EFFACER : Paragraphe 7.1 au complet.

INSÉRER :

7.1 Afin d'appuyer l'EPP dans l'exécution des travaux ou d'exécuter les travaux autorisés en vertu d'une autorisation de tâches, l'entrepreneur peut ajouter des personnes qualifiées à l'EPP, au besoin, au moyen de l'autorisation de tâches. Ces ressources supplémentaires du projet comprendront, sans toutefois s'y limiter, celles qui sont résumées ci-dessous :

- a. un ingénieur principal des systèmes de marine;
- b. un ingénieur principal des systèmes électriques;
- c. un dessinateur;
- d. un spécialiste de l'estimation des coûts;
- e. un spécialiste de l'approvisionnement maritime;
- f. d'Autres ressources proposées dans le PGP qui peuvent être requises pour effectuer les travaux clés, lesquels comprennent, sans toutefois s'y limiter :
 - i. des ingénieurs de niveau intermédiaire (mécanique maritime, architecture navale, systèmes de marine) et des technologues (architecture navale, systèmes de marine);
 - ii. inspecteurs ou techniciens maritimes;
 - iii. toute autre ressource qui peut être requise pour effectuer les travaux clés.

A l'ANNEXE B - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS FINANCIÈRES ET TABLEAUX DES PRIX

EFFACER :

2.2.2 Le niveau d'effort estimé indiqué dans le Tableau B pour les ressources supplémentaires du projet est fourni uniquement aux fins de l'évaluation des soumissions financières.

INSÉRER :

2.2.2.1 Le niveau d'effort estimé indiqué dans le Tableau B pour les ressources supplémentaires du projet est fourni uniquement aux fins de l'évaluation des soumissions financières.

TOUTES LES AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS RESTENT INCHANGÉES